



ENSEMBLE SCOLAIRE
NOTRE-DAME
SAINI-LOUIS
MANTES-LA-JOLIE - BONNIÈRES-SUR-SEINE

ÉCOLE SAINT-LOUIS
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE
EN CONTRAT D'ASSOCIATION
AVEC L'ETAT

FOURNITURES SCOLAIRES
CLASSE DE CE1
ANNEE 2026/2027

- 1 grand cartable (*sans roulettes*)
- 1 photo d'identité
- 1 règle plate de 20 cm (*en plastique rigide obligatoirement*)
- 1 ardoise VELLEDA avec effaceur ou chiffon
- 1 tablier de peinture ou vieille blouse ou chemise pour la peinture (*mettre le prénom*)
- 1 boîte plate de 10 cm X 8 cm environ (*mettre le prénom*)
- 1 petite bouteille d'eau ou une gourde pour les pauses
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 rouleau d'essuie tout
- 1 paquet de lingettes nettoyantes
- 1 sous-main cartonné lavable
- 1 dictionnaire « Larousse Junior » 7/11 ans (*format poche*)

1 trousse contenant :

- 5 stylos à bille : 2 bleus, 1 rouge, 1 vert, 1 noir (*+ la même chose pour la réserve*)
- 2 crayons à papier HB (*+ 4 à mettre dans la réserve*)
- 1 gomme blanche (*+ 1 à mettre dans la réserve*)
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 4 surligneurs fluo jaune, rose, vert, bleu
- 2 feutres bleus effaçables pour ardoise (*+ 4 feutres pour la réserve*)
- 1 bâton de colle en stick (*+ 4 ou 5 à mettre dans la réserve*)

Dans une seconde trousse

- 12 feutres « pointe moyenne »
- 12 crayons de couleurs assortis

Dans une troisième trousse (*mettre le prénom*)

- Tout le matériel de réserve- **Veillez préparer la trousse en enlevant tous les emballages**

Merci de marquer le matériel au nom de l'enfant

Bonnes vacances à tous !

**LISTE DES DOCUMENTS
FOURNIS
2026-2027**

ÉCOLE SAINT-LOUIS
ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

ANNEE SCOLAIRE 2026- 2027

Voici la liste des documents que vous devez consulter pour la rentrée de votre enfant.

DESIGNATION DES PIECES	A NOUS REMETTRE (remplies et signées) Le jour de la rentrée
Liste des fournitures	A conserver
Circulaire de rentrée ①	A conserver
Fiche de précision ②	X
Cantine, garderie, étude et Bus ③	X
Fiche d'urgence ④	X
Droit à l'image ⑤	X
Calendrier scolaire ⑥	A CONSERVER PRECIEUSEMENT
Charte Pédi & bus ⑦	X

Pour les nouveaux élèves, ne pas oublier d'adresser rapidement le certificat de radiation ainsi que le dossier scolaire avec l'avis de passage

Document 1 (à conserver)

ÉCOLE SAINT-LOUIS

ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

RENTREE DES CLASSES : MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'entrée se fera par le petit portail Impasse Curie à partir de 8h20

Voici les horaires pour cette rentrée

Appel dans la cour pour les élèves des classes élémentaires :

8h30 → CP 8h45 → CE1 9h00 → CE2 9h15 → CM1 9h30 → CM2

Accueil dans leur salle pour les élèves des classes maternelles :

8h45 → GS 9h00 → MS 9h15 → PS

Les élèves seront en classe toute la journée

(N'oubliez pas de ramener le document précisant si votre enfant déjeune ou non à la cantine)

Pour les PS, nous proposons une rentrée échelonnée sur 2 jours. Les enfants invités le lundi ne viendront pas mardi et les enfants invités le mardi n'auront pas classe lundi (Vous recevrez une invitation par courrier dans les prochains jours).

HORAIRES HABITUELS de l'école

Matin

Accueil entre 8h15 et 8h30 jusqu'à 11h30

Portail ouvert à partir de 8h15

Après-midi

13h15 à 16h15

Portail ouvert à partir de 13h00

Fin des cours à 16h15

GARDERIE (à compter du mardi 2 septembre)

Les enfants pourront être accueillis et surveillés le matin dès 7h30. Cette garderie du matin s'adresse avant tout aux parents qui travaillent et partent tôt. Une garderie est également proposée le soir aux élèves de l'école. Les sorties se feront par le petit portail de la ruelle Curie à 17h30 et 18h00.

En dehors de ces horaires, le portail restera fermé.

ETUDE SURVEILLÉE (à compter du mardi 2 septembre)

Elle est organisée pour les élèves des classes élémentaires (CP à CM2). La sortie se fera par le petit portail de la ruelle Curie à 17h30.

Si, en raison d'un retard, vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant à 17h30, il ira automatiquement en garderie.

L'inscription en garderie/étude se fait sur la fiche de précision (document 2) à rendre à la rentrée.

ABSENCES

Vous devez envoyer un mail (ecolesl@ndsl78.fr) ou téléphonez le matin avant 9h30 afin de prévenir de l'absence. Un certificat médical est obligatoire en cas d'absence pour maladie.

Respectez l'éviction scolaire obligatoire pour certaines maladies.

Prévenez rapidement le secrétariat pour toute mesure à prendre au niveau des autres enfants de la classe. Merci de votre compréhension.

TOUTES LES ABSENCES ANTICIPANT OU PROLONGEANT LES VACANCES SONT à PROSCRIRE, ELLES SERONT SIGNALEES A L'INSPECTION ACADEMIQUE.

L'école fonctionne en semaine de 4 jours. Merci de respecter le calendrier de l'école.

RETARDS

Afin de ne pas perturber la vie de classe, nous demandons aux familles de bien respecter les heures de rentrée soit 8h30 le matin et 13h15 l'après-midi.

En cas de retard EXCEPTIONNEL, l'enfant doit être déposé à l'accueil général (23 rue G. Herrewyn). Il sera impossible d'ouvrir par l'impasse Curie.

SORTIES DE 16h15

En cas de retard pour venir chercher votre enfant à la sortie de 16h15 et s'il n'a pas d'autorisation de sortie, il ira systématiquement à l'étude dès 16h45 et vous ne pourrez le prendre qu'à 17h30. Les enfants peuvent sortir seuls si vous en donnez l'autorisation par écrit. Ils ne sont plus alors sous la responsabilité de l'école.

RAPPELS

Les vêtements doivent impérativement être marqués au nom de votre enfant. Tout objet égaré est déposé dans une malle sous le préau. Passez la visiter régulièrement !

Les enfants n'apportent aucun objet dangereux ou de valeur. Tout objet inutile à l'école pourra être confisqué et rendu aux parents. L'école n'est pas responsable de la disparition d'un objet apporté par un enfant

REUNIONS DE RENTREE

- Vendredi 4 septembre à 18h00 pour toutes les classes.

La réunion a lieu sans les enfants. L'entrée se fera par le grand portail de la ruelle Curie. Un temps commun sera proposé dans la salle vidéo du collège, puis la réunion se poursuivra dans la classe de votre enfant.

RELATIONS PARENTS - ECOLE

Direction : sur rendez-vous uniquement ou par mail

Enseignants : Utilisez le cahier de correspondance. Les enseignantes ne peuvent pas improviser un rendez-vous mais elles vous accueilleront avec toute la disponibilité nécessaire au jour et heure fixés ensemble.

Document 2 (à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée)

1 fiche par enfant

ÉCOLE SAINT-LOUIS

ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

Nom Prénom.....
Date de naissance Lieu de naissance
Nationalité Sexe : Garçon - Fille
Classe

Nom et adresse des parents : Monsieur, Madame, M et Mme.....
.....
.....

Téléphone mère :
Adresse mail mère :
Téléphone Père :
Adresse mail père :

Profession, adresse et téléphone du lieu de travail du père :
.....

Profession, adresse et téléphone du lieu de travail de la mère :
.....

Nombre de frères et / ou sœurs Place de l'élève dans la famille
L'enfant a-t-il des frères et sœurs dans l'établissement ? OUI - NON
Si OUI, dans quelle(s) classe(s) ?

NOM et téléphone de la personne à contacter en cas d'absence des parents
.....

NOM, adresse et téléphone des personnes autorisées à reprendre votre enfant (*par souci de sécurité, il est préférable que l'enfant soit remis à un adulte*).
.....
.....
.....

Si une autre personne se présente, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous ne pourrons, en l'absence d'un mot écrit des parents, lui confier l'enfant. Si vous êtes dans l'impossibilité de nous fournir un écrit, merci de nous téléphoner et de faire en sorte que la personne venant chercher votre enfant ait sur elle une pièce d'identité.

Document 3 – Partie basse à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée

RESTAURANT SCOLAIRE



Pour toutes les classes, l'inscription se fait sur 2, 3 ou 4 jours fixe. Un élève inscrit régulièrement dispose d'une carte de cantine. Le prix du repas est fixé à 7 €

Les éventuels changements de régime se font au 1er Janvier ou 1er Avril sur demande le mois précédent

Pour l'élève mangeant occasionnellement, merci d'envoyer un mail. Le prix du repas occasionnel est de 8€20.

GARDERIE



A partir du 2 septembre, une garderie vous est proposée à partir de 7h30 jusqu'à 8h15 (entrée par le petit portail, accueil en salle de garderie) ; ainsi que de 16h15 à 17h30 (pour les maternelles), 18h00. L'inscription est obligatoire (voir règlement financier document 7).

Possibilité de garderie exceptionnelle : 5€

Les éventuels changements de régime se font au 1er Janvier ou 1er Avril sur demande le mois précédent.

ETUDE SURVEILLEE



L'étude du soir est proposée aux élèves des classes élémentaires de 16h15 à 17h30. Pour une étude occasionnelle, merci de prévenir par mail. Les éventuels changements de régime se font au 1er Janvier ou 1er avril sur demande le mois précédent.

Nom et prénom :

Classe :

Inscription **CANTINE** (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

Mangera à la cantine Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Ne mangera pas à la cantine

 Tous les jours cochés sont fixes. Les repas pris en dehors de ces jours sont facturés comme occasionnels

Régime alimentaire particulier :

Inscription **Etude ou Garderie** (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

	Matin	Jusqu'à 17h30	18h00
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENREDI			

N'ira pas à l'étude ou à la garderie

Votre enfant prendra-il le BUS ? OUI - NON (Si oui, la charte pédi&bus sera à signer et respecter)

Document 4 (à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée)

ÉCOLE SAINT-LOUIS

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

NOM : Prénom :
 Classe : Date de naissance :
 Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° de sécurité sociale du représentant légal :
 Adresse du centre de sécurité sociale :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
 Veuillez faciliter notre tâche **en nous donnant des numéros de téléphone.**

N° de téléphone du domicile :
 N° de travail du père : Portable :
 N° de travail de la mère : Portable :
 Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous, soussignés, Monsieur et Madame
 autorisons l'anesthésie de notre fils / fille au cas où, victime
 d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention
 chirurgicale.
 Nous nous engageons à rembourser les frais engagés éventuellement par l'établissement.
 A, le
 Signature des parents

Date du dernier rappel de **Vaccin antitétanique**
Observations particulières de santé que vous jugez utiles de porter à la connaissance de
 l'établissement (*allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc...*)

NOM, adresse et téléphone du médecin traitant :

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Document 5 (à remettre à l'enseignante le jour de la rentrée)

ÉCOLE SAINT-LOUIS

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

Madame, Monsieur,

Nous réaliserons des photos de la classe de votre enfant dans le cadre des différentes activités pédagogiques menées à l'école. Certaines seront publiées sur divers supports : plaquette d'information, site internet ... Afin de répondre à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, nous vous demandons votre accord pour la diffusion des textes ou des photographies sur lesquelles votre enfant pourrait éventuellement figurer.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous.

La direction de l'école Saint Louis

DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNEE 2026-2027
COUPON-REPONSE

Madame, Monsieur

parents de scolarisé en classe de

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, autorise(nt) la diffusion sur le site internet de l'école, la plaquette ou toute publication de l'école de photographies sur lesquelles mon enfant pourrait figurer, pour l'année scolaire 2026 / 2027 (1)
- Refuse(nt) la diffusion de photographies sur lesquelles mon enfant apparaît pour l'année scolaire 2026 / 2027 (1)

(1) Barrer la mention inutile

Fait à, le

Signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »)

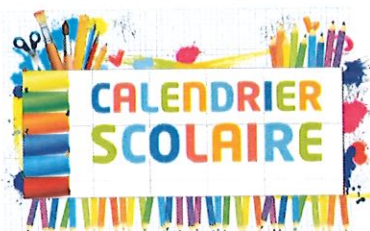
Remarques éventuelles

.....

Document 6 (à conserver)

ÉCOLE SAINT-LOUIS

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE EN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT



RENTREE DES ELEVES	MARDI 1er SEPTEMBRE
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin
VACANCES DE NOEL	Du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin
VACANCES D'HIVER	Du vendredi 6 février après la classe au lundi 22 février au matin
VACANCES DE PRINTEMPS	Du vendredi 3 avril après la classe au lundi 19 avril au matin
PONT DE L'ASCENSION	Du mardi 5 mai après la classe au lundi 10 mai au matin
VACANCES D'ETE	Mardi 30 juin après la classe

- Vendredi 4 septembre : Réunion de rentrée de toutes les classes
- Vendredi 11 septembre : Photos de classes
- Vendredi 2 octobre : Soirée des familles
- Samedi 14 novembre : Journée « Portes Ouvertes »
- Vendredi 11 décembre : Marché de Noël
- Samedi 23 janvier et semaine du 25 janvier : Rencontre Parents/Enseignants pour le bilan de mi-année
- Samedi 19 juin : Fête de l'école

Document à conserver précieusement.

Pour toute demande ou information complémentaire, le secrétariat réouvrira à partir du lundi 24 août.

CHARTRE de bonne conduite PEDI et BUS



Ecole SAINT LOUIS
23 rue Georges HERREWYN
78270 Bonnières sur Seine



Tel : 07 77 26 18 55

mail : ecoles!@nds!78.fr

Charte des responsables légaux qui confient leurs enfants :

Chaque responsable légal s'engage à :

- ⇒ Respecter et faire respecter aux enfants la présente charte.
- ⇒ **Inscrire à l'avance** son (ses) enfant(s) auprès de l'école pour avoir accès au service.
- ⇒ **Prévenir l'école** si son (ses) enfant(s) ne peut (peuvent) pas prendre le bus.
- ⇒ **Respecter les horaires** : les enfants en retard ne sont pas attendus.
- ⇒ **Être présent** ou se faire représenter à l'**arrêt** du bus le soir.
- ⇒ **Prévenir avant 15h30** pour tout changement
- ⇒ **Faire porter** à son (ses) enfant(s) la **chasuble** de sécurité.
- ⇒ Accepter la décision d'exclusion de son enfant pour mauvaise conduite si l'avertissement oral et le mail reçu n'ont pas eu d'effet.

Charte de l'enfant :

- ⇒ Je respecte les consignes et la présente charte.
- ⇒ J'arrive toujours à l'**heure** à l'arrêt pour ne pas manquer le bus.
- ⇒ Je me rassemble rapidement à **16h30** pour le départ du pédiabus.
- ⇒ Je mets **obligatoirement** ma chasuble.
- ⇒ Je **reste en rang** (2 par 2), je ne cours pas, je ne dépasse pas les autres.
- ⇒ Je **marche calmement** et je respecte la cadence des enfants plus petits.
- ⇒ Si je suis plus grand, je donne la main à un enfant plus petit.
- ⇒ Je ne gêne pas les autres et je ne les mets pas en danger.
- ⇒ Je respecte le code de la route des piétons, en étant attentif à ce qui m'entoure (piétons et voitures).
- ⇒ Dans le bus, je **mets ma ceinture**, je reste calme, je respecte les consignes données et j'obéis.
- ⇒ J'accepte d'être exclu(e) du groupe pour mauvaise conduite.

Je m'engage à respecter cette charte :

	Nom Prénom	Signature
Responsables légaux		
Enfant 1 + classe		
Enfant 2 + classe		
Enfant 3 + classe		
Enfant 4 + classe		

Je monte

Je descends